



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Présents : Estelle BIENAIME, Sophie CLAISSE, Grégory COIGNOUX, Laëtitia FOREST, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK

Représentés : Gilbert RICHARD par Annick OHLERT

Absents excusés : Frédéric PIERRET

Secrétaire : Monsieur Grégory COIGNOUX

2017-067 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2017.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

2017-068 - Droit de Prémption Urbain : délégation au Maire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Madame le Maire ;

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale pendant la période estivale, à donner au Maire certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Décide à l'unanimité :

Article 1 : Le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et jusqu'au 31 août 2017 d'exercer au nom de la commune le Droit de Prémption Urbain défini par le Code de l'Urbanisme pour toutes les aliénations susceptibles d'intervenir dans les zones U et NA du Plan Local d'Urbanisme.

Articles 2 : Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

2017-069 - Bourses scolaires communales 2017/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'attribution de ces bourses scolaires pour l'année scolaire 2017-2018.
- Fixe le montant de la bourse pour les élèves poursuivant leurs études jusqu'au baccalauréat (ou CAP, BEP) à 120 €.
- Fixe le montant de la bourse pour les élèves poursuivant leurs études après le baccalauréat à 240 €.

Les personnes concernées devront fournir à la mairie un dossier composé d'un certificat de scolarité 2017/2018 et d'un RIB avant le 30 octobre 2017.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2017-070 - Prorogation du contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de la société VEOLIA et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec ladite société, pour une durée d'un an du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2017-071 - Versement d'heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide d'autoriser la réalisation d'heures complémentaires lorsque les agents sont amenés à travailler au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'ils occupent.

Article 2^{ème} : Décide pour le versement des heures complémentaires de les rémunérer sur la base horaire résultant d'une proratisation du traitement de l'agent dans la limite d'un temps complet.

Article 3^{ème} : de décider que le versement des primes et indemnités susvisées sera effectué mensuellement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2017-072 - Tarifs municipaux 2017 : modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017 :

GARDERIE SCOLAIRE		
Tarifs par enfant et par jour		
Matin (7h30 à 8h20)		1.00 €
Midi (11h45 à 13h20) ^[1]		1.50 €
Soir	Lundi et jeudi (17h à 18h)	1.00 €
	Mardi et vendredi (15h30 à 17h)	1.50 €
	Mardi et vendredi (15h30 à 18h)	2.50 €

[1] Sauf mercredi

La facturation est établie au semestre.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2017-073 - Equipement mobilier de l'école.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les dépenses d'équipement mobilier pour l'école et demande l'établissement de devis contradictoires avant de valider l'achat.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2017-074 - Vente des locaux communaux situés 1 place de l'église.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- décide d'envisager la vente de ce bien communal ;
- autorise Madame le Maire à engager la procédure auprès de Maître Brigitte COLINON, notaire à Crécy-sur-Serre.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	12	1	1	0

2017-075 - Tableau des effectifs : modifications.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 4 juillet 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif Responsable de l'Agence Postale Communale créé par délibération du 9 mai 2012 à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires ;
- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial créé initialement à temps non complet par délibération du 2 septembre 2013 pour une durée de 20 heures par semaine ;
- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée de 25 heures par semaine à compter du 15 juin 2017 (effet rétroactif).
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2017-076 - Autorisation pour ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, 16°, et L 2122-23 ;
Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le Maire puisse déléguer son pouvoir d'ester en justice à l'un de ses Adjointes ;

- DONNE pouvoir aux Adjointes au Maire d'ester en justice.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2017-077 - Organisation d'une cérémonie commémorative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de répondre favorablement à la demande de Monsieur Lucien Doctrinal, Président de la section des Anciens Combattants de Couvron, pour l'organisation d'un hommage au Colonel Chépy du 12 au 14 octobre 2018 ;
- Engage l'aide matérielle de la commune pour la réussite de cet événement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 25 juillet 2017

Le Maire,
Carole RIBEIRO

